

MOTION
relative à l'arrêt de la sur-règlementation écologique

La Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales réunie en session le 22 novembre 2022 sous la présidence de Fabienne BONET,

Délibérant conformément aux dispositions législatives et réglementaires a examiné la motion suivante :

CONSIDERANT :

- Le grand nombre de textes réglementaires, en projet sur les enjeux environnementaux aux niveaux français et européen, notamment :
 - o Le règlement européen « restauration de la nature »,
 - o Le règlement européen « utilisation des pesticides »,
 - o La révision de la directive sur les émissions industrielles (IED),
 - o La transposition de la Directive européenne « eau potable » avec notamment une nouvelle cartographie des captages sensibles à venir,
 - o Le projet de 7^{ème} plan d'actions national pour la Directive européenne sur les nitrates,
 - o Les Chartes riverains concernant les zones de non-traitements,
 - o L'évolution de l'encadrement de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les zones Natura 2000,
 - o Plan national de réduction des émissions de polluants pour la qualité de l'air,
 - o Le cadre réglementaire lié au bien-être animal.
 - o La situation économique fragile de certaines exploitations agricoles au sortir d'une année marquée par les aléas climatiques (gel, sécheresse).
- La nécessité pour les exploitations agricoles et les filières économiques d'engager, avec la visibilité nécessaire, des transitions pour répondre aux défis de demain, et en premier lieu, le changement climatique et la souveraineté alimentaire,
- L'absence de lutte efficace contre les ravageurs et la prédation.

RAPPELLE

- Les efforts et les évolutions accomplis par l'agriculture catalane depuis 20 ans ;
- L'attachement des agriculteurs aux enjeux environnementaux, et le besoin de progresser sur ces sujets ;
- Le rôle des agriculteurs dans l'aménagement des territoires et la préservation de la biodiversité ;
- L'accumulation et la complexité des réglementations successives que les agriculteurs n'arrivent plus à intégrer, la charge de travail associée ainsi que la charge mentale conséquence ;
- La nécessité pour les exploitations agricoles, d'avoir une visibilité sur le moyen terme des évolutions réglementaires, qui vont s'imposer à eux, pour engager plus sereinement ces transitions ;
- Le harcèlement quotidien que subissent les agriculteurs.

DEMANDE l'arrêt de l'empilement des réglementations.

DEMANDE une concertation avec la profession avant toute application d'un nouveau cadre réglementaire.

DEMANDE que la capacité économique des exploitations à intégrer des investissements et coûts supplémentaires soit mesurée et compensée, faute de quoi ces mesures accélèreront le déclin de l'agriculture française et par conséquent, notre souveraineté.

Perpignan, le 22 novembre 2022

VOTE A L'UNANIMITE
POUR 18
CONTRE
ABSTENTIONS

La Présidente,
Fabienne BONET

